Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260311-D2026110308-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 11 Mars 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame le Maire, Armelle NICOLAS.

Présents :	Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Bertrand LE RAY, Nathalie HOREL, Maurice LECHARD, Renée JEANNET, Didier LE BOLÉ, Marianne LE BOURLIGU, Jean-Marc MIDELET, Jean-Pierre FEIGEAN, Colette PERENNEC, Stéphane PIGACHE, Françoise GUYONVARCH, Thierry LE TOUZO, Murielle ROSIN, Virginie LE GARREC, Sandrine LEFEUVRE, Davy CATHERINE, Christelle LE GOHLISSE, Francette CHAULOUX, Jérôme MEUNIER, Brigitte LE VAILLANT
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	**Christophe BENOIT, Laurence LE BOUILLE, David HELLEGOUARCH**
Absent(s) excusé(s) :	Sylvain OLIVO
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	26
Date de convocation du Conseil municipal :	05 Mars 2026
Secrétaire de séance :	Betty BARGUIL

8- RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION ORGANIGRAMME : INTEGRATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

Mme le Maire explique que la Ville d'Inzinzac-Lochrist mène une politique soutenue en faveur de la vie associative, de l'animation locale et de la cohésion sociale. À ce titre, elle entretient un partenariat privilégié avec l'association Maison Pour Tous pour Inzinzac-Lochrist, acteur du développement social local, de l'animation socioculturelle et de l'accompagnement des initiatives portées par les habitants.

Dans le cadre de ce partenariat, la commune met à disposition de l'association des locaux, des moyens matériels et humains. Ces moyens permettent à l'association de conduire des actions au service de la population et de contribuer à la dynamique du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260311-D2026110308-DE

En contrepartie, l'association Maison Pour Tous s'engage notamment à obtenir et maintenir la labellisation "Espace de Vie Sociale" (EVS) délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales, condition indispensable à l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre de projets socioculturels.

Motif de la modification :
Afin de renforcer la cohérence de l'action municipale dans les domaines culturels, socioculturels et de l'animation de proximité, il est proposé d'intégrer au périmètre du Pôle Culture le pilotage et le suivi opérationnel des relations avec l'association Maison Pour Tous.
Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

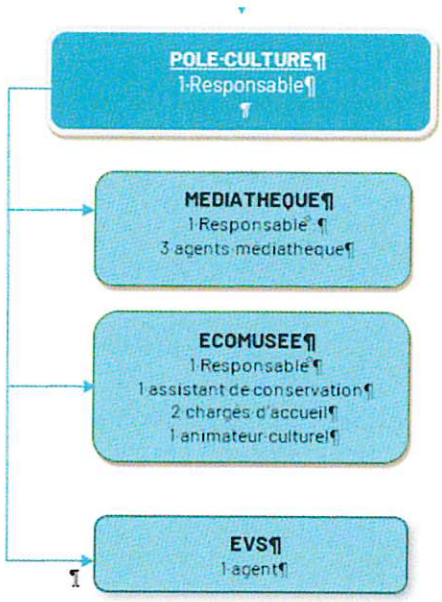
- Mieux articuler les politiques culturelles, socioculturelles et de lien social ;
- Renforcer le suivi des engagements (locaux, personnel, matériels, bilans) ;
- Fluidifier les échanges entre les services municipaux et l'association ;
- Assurer une meilleure visibilité des partenariats au sein de l'organigramme communal.

Impact sur l'organigramme :
La Directrice du Pôle Culture assurera :

- Le suivi global de la convention MPT ;
- La coordination des relations opérationnelles avec l'association ;
- Le lien avec les autres services municipaux concernés (finances, RH, logistique, communication...) ;
- Le suivi des objectifs confiés à l'association et de l'évaluation annuelle.

Il s'agit d'un ajustement organisationnel visant à clarifier les responsabilités et à optimiser la coordination.

Evolution organigramme Pôle Culture :



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs à l'organisation des services communaux ;

Vu le partenariat liant la Commune d'Inzinzac-Lochrist à l'association Maison Pour Tous, gestionnaire de l'Espace de Vie Sociale (EVS) ;

Vu la nécessité de garantir la cohérence des politiques municipales en matière culturelle, socioculturelle et de cohésion sociale ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260311-D2026110308-DE

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial (CST) en date du 27 janvier 2026 ;

Considérant que la Ville d'Inzinzac-Lochrist mène une politique importante en faveur de la vie associative, de l'animation locale et du développement social ;

Considérant que l'association Maison Pour Tous constitue un acteur incontournable du lien social, de l'animation socioculturelle et de l'accompagnement des initiatives citoyennes ;

Considérant que l'obtention et le maintien de la labellisation "Espace de Vie Sociale" (EVS) supposent un partenariat structuré et un suivi régulier des engagements réciproques ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire, pour renforcer la cohérence des actions municipales, de clarifier la gouvernance, le pilotage et le suivi opérationnel des relations entre la Commune et l'association Maison Pour Tous ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la modification de l'organigramme municipal, intégrant le pilotage et le suivi opérationnel de l'Espace de Vie Sociale (EVS) au sein du Pôle Culture tel que présenté ci-dessus.

- DE CHARGER Mme le Maire ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,
Betty BARGUIL

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST * (Morbihan) *

Le Maire,
Armelle NICOLAS